



COMMUNIQUÉ

Projet de loi 9 sur le renforcement de la laïcité

Les évêques catholiques du Québec encouragent le retrait du projet de loi 9

Laval, le 30 mars 2026 – Au terme des travaux parlementaires sur le projet de loi 9 visant à renforcer la laïcité, les évêques catholiques du Québec constatent que les recommandations qu'ils ont formulées pour que la législation prenne mieux en compte les réalités des communautés de foi n'ont pas trouvé écho auprès du gouvernement. Dans ces circonstances, les évêques demandent le retrait du projet de loi 9 et invitent les Québécoises et Québécois à signer une pétition en ce sens sur le site de l'Assemblée nationale.

Dès le dépôt du projet de loi 9, les évêques ont exprimé leurs craintes par rapport aux mesures qui limitent les droits fondamentaux sans justification convaincante. Ils ont déposé un mémoire contenant neuf recommandations et ont apprécié l'invitation à participer aux audiences publiques, le 4 février dernier. C'est avec regret qu'ils constatent qu'aucune de leurs recommandations n'a mené à un amendement.

« Nous avons participé activement au processus de consultation pour mettre de l'avant une laïcité ouverte, vécue en collaboration avec les communautés de foi. Nous demeurons convaincus que, malgré les amendements apportés au projet de loi, les personnes croyantes verront leurs droits fondamentaux limités sans raison convaincante », déclare Mgr Martin Laliberté, président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec.

Rappelons que les évêques considèrent que la laïcité de l'État est déjà suffisamment protégée et que les législations en vigueur sont amplement suffisantes pour encadrer les pratiques religieuses dans l'espace public.

La pétition est disponible en ligne : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-11947/index.html>

(30)